



Attestation d'adhésion de
au PEE / PERCOL MarkInvest.
par Décision Unilatérale de l'Employeur

Conformément à la loi ASAP*, l'entreprise adhère par décision unilatérale de l'employeur au PEE/PERCOL MarkInvest.

La Décision Unilatérale de l'Employeur a été créée en application des dispositions de la partie III, livre III, titre III du Code du travail et des dispositions du chapitre IV, titre II, livre II du Code monétaire et financier.

L'entreprise s'engage à communiquer sur les dispositifs d'Épargne Salariale & Retraite auprès de ses salariés par tous moyens.

Signature du représentant légal de l'entreprise

Fait à

Le

* Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 et publiée au Journal Officiel le 8 décembre 2020.

